

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5913**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

TP : Titre professionnel Agent (e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir de documents constructeurs et en exploitant l'instrumentation appropriée, l'agent(e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques est chargé(e) de l'installation, la mise en service ainsi que de la maintenance corrective et/ou préventive d'appareils, d'équipements, d'installations ou de systèmes à forte composante électronique, numérique, informatique et/ou micromécanique (exemples : monnayeurs, caisses enregistreuses, machine à sous, équipements sportifs...). Il (elle) est généralement spécialisé(e) sur un type d'activité, un domaine, un matériel.

Bien que travaillant au sein d'une équipe, il (elle) effectue ses interventions souvent seul(e) en assumant la responsabilité sur le plan de la technique et de la sécurité.

En contact avec le client, il (elle) doit être capable de comprendre la problématique de ce dernier et de lui fournir l'assistance nécessaire pour l'exploitation de ses équipements. Par sa prestation, l'agent(e) contribue à valoriser l'image de marque de sa société.

En installation et mise en service, avec l'intégration des composants de technologie numérique, les circuits tendent à être « intelligents » et permettent ainsi par le menu de configurer, paramétrer, régler les équipements. Les installations deviennent évolutives, flexibles et gérées par PC. Dans ce contexte, l'agent(e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques doit connaître les caractéristiques des matériels pour proposer une solution aux besoins exprimés par l'utilisateur.

En maintenance, l'agent(e) d'intervention sur équipements électroniques et numériques diagnostique en utilisant les moyens appropriés, identifie la panne et procède à la remise en état. Après la réparation, il (elle) vérifie le bon fonctionnement de l'installation ou de l'équipement concerné.

Ses responsabilités sont avant tout d'ordre technique, mais, doté d'une mission de prestation de services, il (elle) lui appartient également, lors de ses interventions, d'expliquer, assister et conseiller l'utilisateur.

Il (elle) doit développer les contacts professionnels, contribuer à l'amélioration technique du matériel de l'entreprise et s'adapter aux évolutions technologiques (recherche sur internet...).

Capable de déterminer les limites de ses moyens, il doit savoir prendre la décision de transférer l'intervention vers des services plus compétents.

Pouvant intervenir sur un champ d'action étendu, l'agent(e) d'intervention possède une dimension relationnelle et le sens du contact avec le client. Il (elle) réalise une activité polyvalente intégrant parfois des activités annexes d'installation ou de montage. On trouve cet emploi dans des structures diverses dépendant du secteur professionnel.

#### 1. INSTALLER, METTRE EN SERVICE LES EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET NUMERIQUES ET ASSISTER LEURS UTILISATEURS

Déballer les équipements électroniques et numériques, inventorier et vérifier le contenu.

Contrôler la conformité des sources d'alimentation en énergie électrique.

Exploiter la documentation technique de l'équipement électronique numérique.

Interconnecter les équipements d'une installation en respectant les consignes.

Régler, paramétrer, configurer (matériel, logiciel avec ou sans PC) les équipements électroniques et numériques.

Contrôler et assurer le bon fonctionnement de chaque équipement de l'installation en respectant les spécifications techniques prédéfinies.

Assister l'utilisateur dans l'exploitation des équipements de l'installation.

#### 2. DIAGNOSTIQUER ET ASSURER LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET NUMERIQUES DE SON DOMAINE D'APPLICATION

Observer les dysfonctionnements, repérer et consigner les conséquences occasionnées sur les équipements et leur environnement.

Utiliser les appareils de mesure appropriés à son domaine d'application.  
 Analyser les symptômes et poser un diagnostic sur les équipements électroniques et numériques en exploitant la documentation.  
 Identifier la cause de panne sur les équipements électroniques et numériques et évaluer la faisabilité de l'intervention.  
 Remédier aux dysfonctionnements des équipements électroniques et numériques.

### 3. REMETTRE EN ETAT (ELECTRONIQUE ET MECANIQUE) LES EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES ET NUMERIQUES

Procéder aux démontages et remontages des sous-ensembles électroniques et/ou mécaniques.  
 Braser, débraser, interconnecter les composants ou sous-ensembles électroniques.  
 Procéder au changement de composants électroniques et numériques, de pièces mécaniques.  
 Tester le bon fonctionnement de l'équipement après la remise en état.

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

SNCF ; Aéroports de Paris ; RATP ; les PME électricité-électronique-automatisme (ex. : UPS - SCS [France] SAS) ; les sociétés de services en électroniques numériques (ex. : FIT SERVICES TEAM) ; les services techniques de la poste, la mairie...

Agent de dépannage sur appareillages électroniques - Agent d'intervention sur équipements électroniques - Agent d'entretien sur équipements électroniques - Agent de maintenance / Technicien de maintenance (domaine électronique/numérique) - Agent technique de contrôle / Technicien de contrôle

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux

I1309 : Maintenance électrique

#### Réglementation d'activités :

Selon les conventions collectives nationales des entreprises de l'électronique.

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

#### Validité des composants acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28/05/2008 paru au JO du 11/07/2008

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministre chargé de l'emploi.

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

#### Autres sources d'information :

#### Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

#### Historique de la certification :

Agent d'intervention sur équipements électroniques

**Certification précédente :** Agent d'intervention sur équipements électroniques